



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 16 juillet 2025 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, et Eric Fafard

ABSENTS : Monsieur le conseiller William Scott et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-07-132 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout de l'item 10.3 Activité du Parc Weir le 16 août 2025.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025

2025-07-133 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait dix (10) personnes présentes dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé quand la tonte des bords des chemins aura lieu. On lui a répondu que ce sera commencé cette semaine. Elle a aussi manifesté son opposition à l'entente avec la SPA. Mme Beverley Lang a fait part de ses inquiétudes concernant un nouveau stationnement et station de lavage. Le maire lui a avisé que c'est encore un projet et que rien n'est finalisé à ce jour. Mme Lang a aussi demandé ce qui sera fait pour les propriétés à Ogden qui sont en désordre. Le maire lui a expliqué que l'inspectrice travaille avec diligence sur ces cas. Mme Buffy Packard a commenté que les gens ne sont pas au courant du nouveau projet de la station de lavage et M. Jeff Packard a demandé si une consultation publique aura lieu, et le maire lui a confirmé que oui.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

5.1 Dépôt du rapport forestier du mois de mai 2025



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois de mai 2025. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 juin dernier.

6.4 Dossier de PIIA- Nouvelle construction au 9025 chemin Cedarville (lot 5 416 870)

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un projet de nouveau bâtiment résidentiel sur le lot 5 416 870 appartenant à 9518-5187 QUEBEC INC, situé au 9025 chemin Cedarville;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment résidentiel se situe dans un secteur de pentes inférieur à 15%, respectant les exigences du paysage naturel, mais qui implique des aménagements de voie d'accès et de remblai dans un secteur de pente situé entre 15 et 30%, nécessitant l'application du règlement #2024-06 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et les documents présentés (plan d'implantation, superficies occupées, espace requis pour la voie d'accès), en fonction des critères inscrits au règlement #2024-06 lors de sa séance du 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement proposé pour permettre l'accès entre le positionnement de la nouvelle résidence et le chemin de la Descente 3 constitue l'emplacement de moindre impact selon les membres, que le remblai est minimal et le drainage du site fera l'objet de mesures spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE selon l'emplacement identifié pour la future résidence et les contraintes du site, le projet n'offre pas d'autres alternatives de moindre impact;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis une recommandation favorable;

2025-07-134 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission des permis requis pour la voie d'accès et les travaux de remblai et drainage requis avec la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel sur le lot 5 416 870 en vertu du règlement relatif aux PIIA #2024-06 (y compris les autres permis requis ne nécessitant pas l'application du règlement de PIIA), en conformité des plans et documents soumis à l'étude de la demande, le tout sous réserve de la nécessité de démolir ou déménager la résidence actuelle située sur ledit lot.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Collecte de gros rebuts / Écocentre mobile à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait décidé de tenir deux (2) collectes de gros rebuts / écocentres mobiles pendant l’année 2025, soit une au printemps et une autre à l’automne;

2025-07-135 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil de la municipalité d’Ogden autorise la deuxième collecte de gros rebuts se tenant le 20 septembre prochain, pour une dépense maximale de 3,000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

7.2 Modification à la résolution d’autorisation de paiement d’une quote-part spéciale – Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook (RIGDSC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution no. 2025-06-117 acceptant le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 1 050 735\$ et autorisant le versement de la quote-part spéciale de la municipalité d’Ogden pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 9,891\$;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la quote-part spéciale de la municipalité d’Ogden avait été mise à jour et est actuellement de 10,142.04\$

2025-07-136 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal de la municipalité d’Ogden accepte toujours le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 1 050 735\$;

QUE la résolution no. 2025-06-117 soit modifiée quant au montant de la quote-part et que le conseil autorise toujours le versement de la quote-part spéciale de la municipalité d’Ogden pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), mais maintenant au montant de 10,142.04\$;

QUE la trésorière soit autorisée à verser ladite somme en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation à moins qu’une entente de paiement différente soit négociée.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

Il n’y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 160,036.10\$ et les salaires s'élèvent à 22,530.32\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 182,566.42\$.

2025-07-137 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 386,921.17\$;

2025-07-138 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 16 juillet dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a pris connaissance du programme Éco Énergie 360;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden comprend que seront signées



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant;

2025-07-139 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l’unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité d’Ogden déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360;

QUE la Municipalité d’Ogden autorise la direction générale à :

- signer l’Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d’y donner effet;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10.2 Autorisation pour la désignation du maire comme célébrant de mariage

CONSIDÉRANT QUE le maire peut être désigné célébrant de mariage, après résolution du conseil à cet effet;

2025-07-140 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire, M. David Lépine, à être désigné célébrant de mariage et demande au Directeur de l’État Civil de lui émettre son numéro de désignation de célébrant de mariage afin que celui-ci puisse agir comme célébrant.

ADOPTÉE

10.3 Activité du Parc Weir le 16 août 2025

CONSIDÉRANT QUE le règlement de nuisance #2018.15 régit les activités et événements susceptibles de faire du bruit pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Weir Memorial Park propose un événement ouvert à tous le 16 août pour toute la journée et la soirée jusqu’à 21H30, visant à souligner les 66 ans de l’organisme;

CONSIDÉRANT QUE pour l’évènement, plusieurs activités incluant de la musique, des jeux et démonstration s’y dérouleront;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’autoriser l’évènement afin que son déroulement respecte la réglementation municipale de nuisance;

2025-07-141 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l’unanimité



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

QUE le conseil municipal autorise par résolution l’activité spéciale organisée dans un but de récréation sans but lucratif par l’organisme Parc Weir Memorial Park le 16 août prochain qui se déroulera sur le site du parc Weir, en respect de la demande écrite transmise par le trésorier Bill May et reçue le 7 juillet 2025.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Location de la salle au Border Curling Club pour les cours de danse pendant l’été 2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d’Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens d’Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2025-06-129 autorisant l’activité de cours de danse country qui aura lieu une fois par semaine durant l’été 2025, donc cinq (5) fois chaque en total;

CONSIDÉRANT QUE l’endroit proposé par le Comité de loisirs pour la tenue de cette activité est dans la salle du Border curling club à Stanstead et le coût de location de cette salle est de 625\$, taxes en sus;

2025-07-142 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 625\$, taxes en sus, pour la location de la salle au Border curling club pour la tenue des cours de danse durant l’été 2025.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Renouvellement de l’entente de service avec la SPA de l’Estrie

CONSIDÉRANT QUE l’entente de protection et de contrôle des animaux entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de l’Estrie (SPA) viendra à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la SPA offre de renouveler l’entente pour 2026 pour le montant de 3,785.16\$, payable en douze (12) versements égaux et consécutifs de 315.43\$, et que par la suite, ce montant sera ajustée d’année en année en le majorant selon l’IPC provincial au 30 septembre de l’année précédente et ce, pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030;

2025-07-143 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil accepte de renouveler l’entente de protection et de contrôle des animaux avec la Société protectrice des animaux de l’Estrie au prix de 3,785.16\$ pour l’année 2026, plus la majoration ci-haut mentionnée pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

12.2 Demande de subvention au volet 4 du Fonds Régions et Ruralité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Ogden reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Hatley, le Canton de Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer’s Cliff, Stanstead, le Canton de Stanstead, Stanstead-Est, Ogden, et Barnston-Ouest désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service offerts aux municipalités membres de la Régie intermunicipal de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (RIME) dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

2025-07-144 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l’unanimité

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit:

Le conseil de la municipalité d’Ogden s’engage à participer au projet de « *Ressource interne en sécurité civile* »;

Le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la RIME organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne le maire et la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l’organisme responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Dépôt – Projet de règlement no. RU-2025.03 amendant le règlement no. RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l’ordre

Monsieur le conseiller Michel Lesage a donné avis de motion qu’à une prochaine séance du conseil, un règlement amendant le règlement no. RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l’ordre sera présenté pour adoption.

L’objet de ce règlement sera de répondre aux préoccupations soulevées par l’ensemble des municipalités en prohibant les armes à feu hors de leur étui dans des endroits publics.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d’alléger la procédure d’adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Michel Lesage et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Le maire a mentionné que la vitesse sur la Route 247 sera réduite de 90 km/hre à 80 km/hre suite à la demande des municipalités d'Ogden et du Canton de Stanstead, avec l'appui de la Sûreté du Québec. Il a aussi mentionné que la Régie incendie commence l'inspection des descentes pour les camions de pompier.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre du comité de développement durable le 11 juin dernier où les sujets du plan climat et de la vérification de la qualité de l'eau ont été discutés. Le maire a aussi participé à la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog le 18 juin dernier. Il a mentionné le sujet du projet patinoire à la Ruche à Magog. M. Lépine a aussi assisté à la rencontre du comité d'aménagement le 2 juillet dernier et a mentionné le sujet de la protection des milieux humides.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Sylvia Poirier a mentionné des changements aux règlements de droits acquis au Québec et l'idée de construire une extension à l'hôtel de ville. Elle a demandé quelle propriété est référée à l'item 6.4 et le maire a répondu que c'est l'ancienne propriété à M. Doug Elliott. M. Packard a demandé pourquoi les activités sont à l'hôtel de ville cet été plutôt qu'au parc Weir, et le maire a mentionné la proximité de la salle du conseil qui est utilisée en cas de pluie.

2025-07-145

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 52 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.